

Monsieur MATSCHEK informe l'Assemblée de la demande émanant de Monsieur l'Inspecteur des Ecoles maternelles qui souhaite la mise en place progressive de matériels informatiques dans les écoles maternelles de la Commune.

Il souhaite que la première école équipée soit la maternelle Pierre Loti dont le personnel a été retenu pour participer à des stages de formation.

Il précise l'ordre d'équipement et le volume final souhaité :

1/ Pierre Loti : 1 système	)	
2/ Prévert et Charcot : 1 système par école	)	4 systèmes,
3/ complément Charcot : 1 système	)	soit 28 000 Frs environ

Monsieur MATSCHEK informe également l'Assemblée que Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale propose lui aussi d'introduire l'informatique dans les écoles primaires à LUDRES.

Monsieur le Maire conscient de la nécessité de sensibiliser les jeunes enfants à l'informatique propose de faire une expérience à l'école maternelle Pierre Loti.

Monsieur REMY, Adjoint au Maire, précise qu'il est possible, dans un premier temps, de louer ce matériel qui, par ailleurs, pourra servir en dehors des heures scolaires à l'animation associative. Il évoque également la possibilité de demander une dotation en matériel informatique au Ministre de l'Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une abstention, décide

- la location du matériel informatique compatible avec les logiciels adaptés à une pédagogie des maternelles pour la réalisation d'une expérience à l'école maternelle P. Loti,

- que les résultats de cette expérience seront appréciés par les membres de la commission des écoles avant un éventuel développement.